

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-241 du 14 Juillet 1982

chargeant Le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 14 Juillet 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982 ;

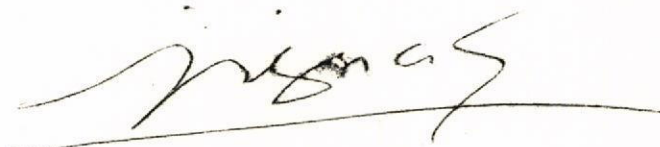
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Juillet 1982, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche assurera l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Juillet 1982

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Natio-
nale Révolutionnaire, chargé de l'in-
térim,



ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CCDU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MTPCH-MFEEP 6 autres
Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-